

PRÊT EASY'GREEN

PRÊT

Financez à des conditions attractives les projets de réduction d'empreinte carbone de votre entreprise.

TYPE DE PRODUIT : sous toutes formes, majoritairement prêt subordonné, éventuellement assorti d'une franchise en capital

ACCORDÉ : en direct à l'entreprise ou via ses prescripteurs (banques, installateurs de panneaux photovoltaïques/équipements de froid, auditeurs, opérateurs publics...)

PHASE DE DÉVELOPPEMENT : Création, Croissance, Innovation, Eco-Transition, Transmission

MONTANT MIN : pas de minimum

MONTANT MAX : 1.000.000 € par projet, 3.000.000 d'encours par entreprise

Pour qui ?

Ce produit s'adresse :

- aux entreprises de toute taille
- avec un siège social ou d'exploitation situé en Région wallonne
- pas en situation de difficulté financière

Pour quoi ?

Easy'Green finance à des conditions attractives des projets permettant de réduire l'empreinte carbone des entreprises de toutes les tailles :

- en **améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments** (rénovation ou nouvelle construction) **ou des procédés** : travaux d'isolation, châssis, chauffage, éclairage LED, machines plus performantes énergétiquement...
- en **investissant dans l'énergie renouvelable** : panneaux photovoltaïques ou solaires, bio méthanisation, éolienne, borne de recharge de voitures électriques...
- en **adaptant des équipements aux gaz fluorés** (principalement les installations produisant du froid) au regard de la législation en la matière : mise en conformité des installations de froid ou nouveaux investissements
- en **menant des projets d'éco-innovation** dont l'économie circulaire : toute innovation technologique ou non ayant un impact positif sur les émissions de CO2.

Durée

Variable selon le projet (possibilité de franchise)



www.enmieux.be



Cofinancé par l'Union européenne



Wallonie



www.enmieux.be



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR
Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19



Wallonie

Ce produit bénéficie du soutien de l'Union européenne et de la Wallonie dans le cadre du Fonds européen de développement régional et du programme REACT-EU, réponse à la pandémie de COVID-19

Spécificités

- Taux IRS + marge
- Aucun frais de dossier
- Pas d'indemnité de emploi
- Complémentaire à d'autres financements privés et/ou publics

Procédure

Les dossiers peuvent être introduits à tout moment. Un contact préalable avec un conseiller est toujours préférable.

Le Comité d'investissement se réunit une fois par mois et une procédure électronique peut être organisée pour les dossiers le nécessitant.

En cas de décision favorable, dès les éventuelles conditions rencontrées, la convention de prêt peut être signée et les fonds mis à disposition. Ce mode de fonctionnement n'implique donc pas de préfinancement dans le chef de l'entreprise.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à transition@wallonie-entreprendre.be

Infos

www.wallonie-entreprendre.be

1890 ou 04 237 07 70

EXEMPLE

La société « S » investit 200.000 € dans la rénovation de son bâtiment dont :

- 100.000 € dans l'isolation du toit et des murs ainsi que dans le remplacement des châssis ;
- 20.000 € dans une pompe à chaleur ;
- 30.000 € dans du PV et des bornes de chargement.
- 50.000 € de travaux divers (plafonnage, électricité, ...)

Sur base de l'analyse du dossier, Easy'green finance 150.000 € (les 3 postes qui réduisent l'empreinte carbone de l'entreprise) sur 10 ans avec un an de franchise pour la rénovation du bâtiment. Les 50.000 € restants peuvent être financés par une banque ou des fonds propres.